

## CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA SOCIETE PMCI SARL ET LE PRODUCTEUR DE NOIX DE COCO

Réf :PMCI/DQ/PL/001

Version : 2

Date de mise en application : 23/03/2020

Plantation Page 1 sur 2

# Numéro d'ordre dans le registre de producteur: .....

Nom du porteur du certificat		Plan	Plantations Modernes de Côte d'Ivoire (PMCI)		
Identification fiscale		SAR	SARL		
Nom du producteur		Azi .	Azi Joseph BOUA		
Code du producteur		РМС	PMCI000143		
Adresse et coordonnées du producteur		10 B	10 BP 2229 ABIDJAN 10   47 77 05 47		
Situation matrimoniale		mari	marié		
Code Parcelle	Localisation		Année de création	Superficie	
Site de plantation de noix de COCO					
PMCI000143-P1	Kimoukro		1985	2.6887 ha	
PMCI000143-P2	Kimoukro		2000	0.6092 ha	
PMCI000143-P3	Kimoukro		1990	1.9008 ha	
Type de main d'oeuvre et nombre Per		Permanent :	2		
Journ			1		

### La société PMCI SARL s'engage à :

- Informer et former les producteurs membres aux référentiels GLOBAL GAP, GRASP et SMETA
- Élaborer le Règlement de Contrôle Interne et la liste des différentes sanctions en cas de non-conformités.
- Mettre en oeuvre un Système de Management Qualité (QMS) pour la certification GLOBAL GAP, GRASP et SMETA
- Inspecter au moins une fois par an chacune des plantations de ses producteurs membres.
- Assurer la mise à jour et la diffusion des documents du Système de Management de Qualité (Procédures, Chartes, Fiches, registres, etc.).
- Faire respecter les sanctions qu'elle émet et celles de l'organisme de certification, chargée de réaliser le contrôle externe.
- Garantir le respect des exigences GLOBAL GAP, GRASP et SMETA relatives au conditionnement et la traçabilité des noix de coco



# CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA SOCIETE PMCI SARL ET LE PRODUCTEUR DE NOIX DE COCO

Plantation

Réf :PMCI/DQ/PL/001 Version : 2

Date de mise en application : 23/03/2020

Page 2 sur 2

#### Le producteur membre s'engage à :

- Se conformer aux exigences des référentiels GLOBAL GAP, GRASP et SMETA
- Respecter toutes les procédures documentées de la société PMCI SARL qui seront mises à sa disposition,
- Respecter toutes les politiques et chartes de la société PMCI SARL qui seront mises à sa disposition,
- Respecter tous les conseils techniques des agents encadreurs de la société PMCI SARL,
- Respecter les bonnes pratiques agricoles dans sa plantation de noix de coco,
- Respecter la sécurité sanitaire de sa production de noix de coco,
- Eviter de polluer les ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air par ses pratiques,
- Utiliser les produits phytosanitaires homologués en Côte d'Ivoire et informer les agents de la société PMCI SARL avant toute manipulation et épandage
- Ne pas avoir recours au feu lors de la préparation des sols et toutes autres activités,
- Ne pas s'inscrire dans des pratiques telles que : le travail et les pires formes de travail des enfants, la discrimination sexuelle et raciale, le harcèlement en milieu du travail.

Il s'engage en outre à vendre toute sa production de noix de coco à la société PMCI SARL.

En cas de non-respect des exigences GLOBAL GAP, GRASP, SMETA et des conditions internes à la société PMCI

SARL; le producteur recevra:

- Un avertissement
- Une Suspension
- Et voir même un retrait du registre interne des producteurs de noix de coco.

Date et signature du producteur

Responsable Agronomique